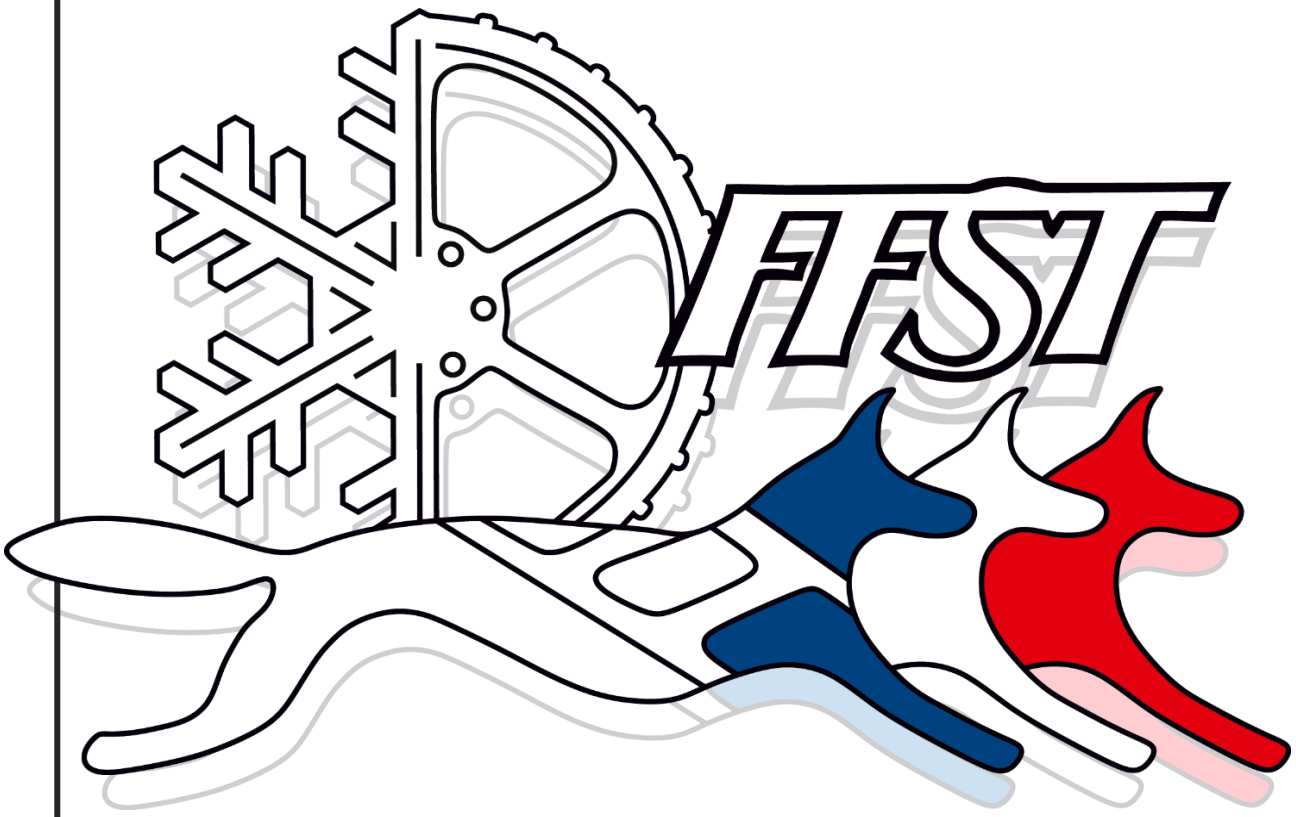
REGLES D'ORGANISATION DES COURSES (ROC)



F.F.T.P *création* ***JUILLET 89***
Version 4 du 4 Juillet 96 : modification FFTP en FFST et précisions champs d'action au traîneau, pulka et ski-joering
Version 5 : mise a jour en juillet 2005, par Bernard Pepin. Publié dans le TPCM n° 49 juillet 2005 ; intégration hors neige et divers
Version 6 : mise à jour en mai 2013 : intégration règlement et procédures IFSS ; divers par DTF
Version 7 : mise à jour en juillet 2014 :
Version 8 : mise à jour Août 2026

Table des matières

Table des matières *2*
PREAMBULE : *3*
ORGANISATION *4*
A.Charges revenant à la structure locale 4
B.Charges revenant aux instances sportives (Fédération ou club organisateur, structure indépendante accréditée) : 5
CONTINGENCES TECHNIQUES *6*
A.LES AIRES DE DEPART ET ARRIVEE 6
B.PISTES 6
ORGANIGRAMME TYPE *8*
A.Commission administrative 8
B.Commission vétérinaire et médicale 8
C.Commissions médias et relations extérieures 8
D.Jury de Course 8
DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION. *9*
A.Inscriptions : 9
B.Promotion de la course 9
C.Annulation 9
D.Edition de la liste de départ 9
E.MUSHER MEETING. 10
F.Résultats 10
G.1ère Manche 10
H.REMISE EN ETAT DE LA PISTE. 11
I.2ème MANCHE 11
J.REMISE DES PRIX ET RESULTATS 11
PRIX et LOTS *11*
A.Lots en nature 11

PREAMBULE :

Les courses FFST de sprint, moyenne ou longue distance sont régies par les documents officiels suivants pour les disciplines Traîneau snowland et dryland, dogscooter, ski-Pulka, ski-joëring et VTT-Joering, canicross

- **Le règlement de course** : Règlement de course et procédures FFST

- **Le règlement spécifique ou additif de la course :** Le règlement spécifiques ou additif à certaine course doit être envoyé avant l'ouverture des inscriptions à la Direction Technique pour validation en accord avec le responsable des juges.
- **Le ROC :** plus particulièrement destiné aux organisateurs. Il spécifie les contingences minimales à rassembler et à mettre en place pour une manifestation en se référant au règlement de courses et aux textes techniques de la FFST et de la fédération délégataire
- **Les Règles de Balisage des Courses** : Conformément aux règles de course FFST
- **Les contrats :** spécifient les règles financières et commerciales applicables à la manifestation entre les associations ou sociétés impliquées.
- **ROCCHF :** Les règles d'organisation du Championnat de France et Championnat National.

ORGANISATION

Ces critères sont à adapter suivant~~s~~ les contingences locales d'organisation par l'annotation ou la modification des données.

A. Charges revenant à la structure locale

a. *Matériel*

Mise à disposition du matériel suivant :

- 1 ou 2 motoneiges pour les courses sur neige,
- 1 ou 2 véhicules tout-terrain pour les courses dryland
- Filets et barrières suffisants à la sécurité du public
- Matériel de sonorisation (essentiel pour le briefing et la remise des prix)
- Moyen de communication entre les bénévoles
- Panneau d'affichage pour résultats officieux et tout type de communication, ou affichage du lien en cas de résultats en ligne
- Matériel bureautique pour édition rapide des résultats ou listes de départ
- Abris pour le personnel de départ et d'arrivée, vétérinaires
- Matériel de balisage de la piste (fanions, balises de direction suivant règlement)
- Un podium approprié
- Matériel de chronométrage ayant déjà été testé auparavant.
- Horloge de départ

b. Bénévoles

- Pour la préparation, le damage et le balisage des pistes
- Pour le déneigement et la matérialisation des parkings et accès
- Un Chef des pistes
- 1 Directeur de course et 1 juge suppléant si nécessaire
- Responsable du chronométrage
- Aides au départ (2 personnes) en plus du starter
- aSecrétariat pour édition des documents de course
- Responsable local relation avec médias et sponsors

c. Administration et organisation

- Relations, autorisations et autres formalités administratives relatives à la manifestation
- Mise en place des structures nécessaires à la manifestation
- Mise en œuvre des bénévoles et matériel nécessaires
- Édition et publication des documents de courses
- Envoi des renseignements aux concurrents
- Publicité de la course auprès des médias (au besoin avec l'instance sportive)
- Transmission des parcours au Directeur de course avec l'ensemble des informations (plans, profils, longueurs, …)

B. Charges revenant aux instances sportives (Fédération ou club organisateur, structure indépendante accréditée) :

a. Matériel

Fourniture du matériel suivant en fonction des contrats signés : ils pourront prévoir la fourniture de ce matériel par les organisateurs locaux.

- Jeu de dossards concurrents en bon état de propreté et de séquence numérique
- Banderoles départ et arrivée, arches gonflables ou flammes
- Balance pour le pesage des pulkas si nécessaire
- Moyen de communication adapté

b. Officiel

- Le directeur de course (avec accord de la Fédération) : il est le conseiller technique accrédité par la FFST. Il remplira le rapport de course à destination de la Commission Juges et Arbitres et de la Direction Technique
- Starter au départ et bénévoles à l'arrivée (si nécessaire)
- Vétérinaires officiels si obligation par la DDPP
- Nombre approprié de bénévoles compétents pour renforcer les équipes locales en place

c. Plateau des coureurs

L'organisateur assurera la publicité de la manifestation dans le milieu sportif et évaluera la participation en termes de nombre et de niveau pour en donner visibilité aux structures locales. Elles collaboreront au besoin avec la structure locale pour assurer la couverture médiatique.

d. Administration

- Gestion des inscriptions
- Gestion des contraintes sanitaires vétérinaires
- Supervision de la mise en place technique et du bon déroulement de la manifestation.

CONTINGENCES TECHNIQUES

L'adaptation de ces contingences techniques aux particularités locales est sous l'entière responsabilité du directeur de course.

A. LES AIRES DE DEPART ET ARRIVEE

a. Le parking

Il est exclusivement réservé aux concurrents et assez vaste pour accueillir les véhicules et permettre un minimum de manœuvre avec des remorques ou petits utilitaires.

b. La stake-out

Vaste enclos dans lequel les chiens sont attachés.

Il doit avoir une surface suffisante pour accueillir les chiens et permettre les manœuvres de grands attelages de plus de 10 mètres de long.

L'aire de Départ et Arrivée ne sera accessible qu'aux concurrents, handlers, officiels et presse.

Des filets ou barrières retiendront les spectateurs sur les premiers et derniers mètres de la piste.

Si les couloirs de départ et d'arrivée sont contigus, ils devront être séparés par un filet opaque jusqu'à ce que les pistes se séparent suffisamment.

La ligne de départ sera matérialisée par une substance non nocive. (Peinture, plâtre, …)

c. Chronométrage

Il doit être précis au 1/10 de seconde au minimum.

En cas de chronométrage manuel, celui-ci devra être doublé pour limiter l'impact d'une éventuelle panne.

Les heures de départ définies sur la liste de départ seront scrupuleusement respectées et ne doivent pas être décalées même en cas d'absence de concurrents.

La mise en place du système de chronométrage sera faite au moins 15 minutes avant le départ. Le tableau d'affichage des résultats officieux sera mis à jour par les bénévoles d'Arrivée.

B. Pistes

a. Courses snowland

Dans la mesure du possible, les pistes de courses devront être totalement déconnectées du réseau local de pistes de fond pour la durée de la manifestation pour des raisons de sécurité.

Dans tous les cas, une information appropriée aux skieurs de fond et autres usagers sera effectuée par voie d'affichage à l'Office de Tourisme, aux entrées de pistes et par les pisteurs de la station présents sur le secteur.

b. Courses dryland

Une information appropriée des éventuels usagers des chemins empruntés pendant la course sera fournie sur place. Les chemins et pistes seront formellement interdits aux cavaliers et aux promeneurs avec des chiens, même tenus en laisse. L'arrêté municipal ou préfectoral obtenu pour l'organisation de la course devra être affiché de manière visible.

c. Longueurs et profils

Le choix des longueurs de pistes se fera sous l'avis du Directeur de course en fonction en accord avec la Direction Technique.

d. Préparation

Dans l'idéal, la piste de course emploiera des pistes ou des chemins régulièrement entretenus (damées depuis le début de la saison pour les pistes sur neige). Dans le cas contraire, les pistes spéciales sur neige devront être damées au moins une fois par jour durant la semaine précédant la manifestation.

L'objectif à atteindre en la matière est une piste lisse aussi dure que possible mais non glacée (course sur neige) ou un chemin sec, non abrasif (course dryland).

Il est inacceptable de se contenter de damer seulement le matin même ou la veille de la course sauf en cas de chute de neige. Dans ce cas, et si la piste était constituée d'une base dure de bonne qualité, on s'emploiera plus à enlever la neige fraîche plutôt que la damer.

e. Balisage

Le balisage se fera conformément au règlement de course FFST en vigueur

f. Croisement de routes

Il devra se faire à un angle proche de 90° et être totalement sécurisé par des barrières et du personnel.

g. Particularités

Toute fermeture de fausses pistes à l'aide de barrières, filets, rubalises, ou autres devront :

- D'une part être évidente pour le musher
- D'autre part évidente pour les chiens, donc être occultée également entre 0 et 1 mètre du sol. Toute fermeture de fausse piste ne dispense pas du balisage prévu ci-dessus. Celui-ci fait foi sur tout autre moyen de balisage ou de fermeture.

ORGANIGRAMME TYPE

En aval du Directeur de Course, il pourra y avoir 4 Commissions

Elle aura la charge de tout l'aspect technique (mise en place et préparation des pistes, et aires annexes) Elle sera composée du :

- Chef des pistes appartenant en général aux structures locales : il supervisera le personnel sur la piste. (Contrôleurs, conducteurs, d'engins etc.…)
- Chef des aires de départ/ arrivée : il aura la responsabilité des aires de départ, arrivée et supervisera les Juges au départ et à l'arrivée. Il supervisera également le Chef du chronométrage qui lui-même supervisera le starter.

B. Commission administrative

Elle sera en charge des aspects secrétariat, accueil, édition des résultats, éditions diverses etc. En général dépendant de l'office de Tourisme local

C. Commission vétérinaire et médicale

Composée des vétérinaires officiels, d'un médecin local de garde et structures de secourisme sur place.

D. Commissions médias et relations extérieures.

Commission propre pour les grandes manifestations, elle pourra être incluse dans la commission administrative pour les épreuves de moindre importance.

Chargée de la communication générale avec les médias, les journalistes et le public.

E. Jury de Course

En outre, le Directeur de Course prévoira un Jury de Course qui devra statuer en cas de réclamations. Il sera composé :

- Du directeur de course qui présidera le jury, de son adjoint (s'il y a)
- Des juges de course
- Du vétérinaire de course si la réclamation concerne la santé ou le bien-être d'un chien.
- D'autres personnes jugées utiles par le Directeur de course.

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION.

A. Inscriptions :

Elles se feront via la plateforme d'inscription imposée par la FFST et dédiée entièrement à cet effet.

L'organisateur a pour obligation de trouver un accord de défraiement et prise en charge du Directeur de Course avant la manifestation. Cet accord sera établi entre les deux parties à l'aide d'un formulaire type mis à disposition.

B. Promotion de la course

L'organisateur fera parvenir l'affiche de la manifestation à la FFST, il créera une page de l'évènement, afin de pouvoir faire la promotion de sa course via les réseaux sociaux, le calendrier fédéral, ou tout autre moyen de communication.

C. Annulation

La décision d'annulation sera prise au plus tard le jeudi à midi précédent l'épreuve conjointement par l'organisateur et le Directeur de course.

L'avis du Directeur de course est prépondérant et sans appel.

D. Edition de la liste de départ.

Les listes de départ se feront en accord avec le Directeur de Course. Si nécessaire, un avis pour validation peut être demandé à la Direction Technique.

a. Cas particulier des participants à plusieurs courses

Dans le cas de participation à plusieurs courses sur la même journée. Lors du tirage au sort, l'organisateur fera en sorte de « réserver » des premières et dernières places pour les participants qui participent à plusieurs courses dans la même journée. Le nombre de participations par jour est fixé dans le règlement.

b. Edition des listes de départ et heures de départ.

Les feuilles de départs devront être validées par le directeur de course en accord avec la Direction Technique

Les intervalles de départs respecteront le règlement de course FFST en vigueur

c. Edition des listes de départ et de résultats.

Elles comprendront de manière obligatoire au moins :

- Le nom, la date de la course
- La mention de la FFST et de son club local et leurs sponsors le cas échéant.
- La mention de l'IFSS ou WSA en cas de course labellisée Coupe du monde IFSS ou World Cup Trophy
- La discipline, la catégorie, la distance
- Le dossard, Nom, prénom, club si licencié FFST, nom de la fédération si autres ou nationalité, Discipline et catégorie. NB1, NB2 ou NB3 pour les nordiques.

Les informations à l'intention des compétiteurs : le programme, le comité de course, adresses utiles, le plan des pistes, les points de fourniture d'eau ou du traitement des déchets, ainsi que toute autre information jugée utile, devront être affichés clairement.

L'annonce du lieu de remise des prix ainsi que des catégories récompensées devront être fait en amont de la course. La remise des prix commencera toujours par les enfants.

E. Musher meeting

Le musher meeting sera fait en collaboration entre l'organisateur et le Directeur de course. Si des membres du comité directeur de la FFST sont présentes même en tant que concurrents, elles devront être présentés aux coureurs. Le musher meeting devra informer les concurrents sur les parties technique, des difficultés du parcours, avec une présentation du parcours. Il devra être fini au maximum une heure avant le premier départ.

F. Résultats

L'affichage des résultats ou l'accès à une diffusion via une plateforme est obligatoire dans un délai de maximum 30 mn du dernier passage de la ligne d'arrivée de la discipline concernée.

Il est fortement conseillé de fournir les résultats complets finaux dans le format officiel demandé par la FFST, dans le cas où le chronométrage a été fait par la plateforme conseillée par la FFST, l'organisateur n'aura pas à envoyer les résultats. Ces derniers seront traités directement par la FFST.

a. Réclamations.

Les réclamations concernant des incidents de courses ne seront prises en compte que par écrit auprès du Directeur de course selon les modalités prévues par le règlement de course IFSS FFST et dans le respect du délai imparti après en avoir informé verbalement le Directeur de course ou un Juge à l'arrivée.

G. 1ère Manche

Les feuilles de résultats devront comprendre :

- Le nom, la date et la manche
- La mention de la FFST, de son club local et de leurs sponsors le cas échéant.
- La discipline et catégorie, la distance
- Le classement, dossard, nom, prénom, club si licencié FFST, nom de la fédération si autres ou nationalité, temps 1ère manche, heure de départ 2ème manche.
- Les coureurs absents au départ (DNS), ayant abandonné (DNF) ainsi que ceux ayant fait l'objet de sanctions ou disqualifiés (DSQ) et pour lesquels les références aux règlements concernés seront indiquées.

H. Remise de la piste

Les parcours et pistes seront remis en état afin de pouvoir courir la 2ème manche dans de bonnes conditions

I. 2ème Manche

Identique à la 1ère manche

Les heures de départ de la 2ème manche seront données au plus tard à 20h.

J. Remise des prix et résultats

Ils seront donnés aussi vite que possible après l'arrivée du dernier coureur. En respectant un délai correct en cas de Protest.

Les feuilles de résultats de toutes les catégories de l'épreuve seront affichées ou mise en ligne avec les mêmes conditions que la manche 1

Les feuilles de résultats devront comprendre au moins :

- Le nom et la date de la manifestation
- La mention de la FFST, de son club local et de leurs sponsors éventuels
- La disciplines et catégorie et la distance
- Classement, nom, prénom, club si licencié FFST, nom de la fédération si autres ou nationalité, type de chiens, temps 1ere manche, temps 2eme manche, etc., temps total.
- Un classement pour les chiens nordiques (NB1, NB2, NB3) sera fait
- Un classement Parasport sera également fait par discipline

PRIX et LOTS

A. Lots en nature

Il est conseillé de prévoir un lot souvenir pour chacun des coureurs.

Des lots d'importance seront répartis parmi les meilleurs de chaque discipline et catégorie (classement scratch et classement nordique). Des lots spécifiques seront prévus pour les athlètes juniors s'ils ne peuvent pas composer une catégorie propre. Les parasports devront être récompensés comme les autres athlètes même s'ils ne peuvent composer une catégorie propre. Les para chiens devront être récompensés aux mêmes conditions que les parasports.

FICHE D'INFORMATION

- **Nom de la manifestation :**
- **Date(s) de la manifestation :**
- **Lieu(x) de la manifestation :**
- **Club organisateur :**
- **Nom du responsable :**

Cette fiche est à transmettre à la Direction Technique de la FFST dans un délai de 8 jours à réception de ce document.

La signature de ce document certifie que signataire (le responsable de la manifestation) à bien pris en compte l'ensemble des Règles d'Organisation de Courses (ROC)

Fait à le

Signature